

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20160704-2016-07-02-DE
Date de télétransmission : 05/07/2016
Date de réception préfecture : 05/07/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

**Bureau syndical
4 juillet 2016 – Parthenay**

Identifiant
B2/2016-07-02

L'An Deux Mille Seize le lundi quatre juillet à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	30 juin 2016	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	2
Présents :	7	Votants :	7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier

Renouvellement de la Convention Billetterie Affaires avec l'Agence Richou de Parthenay

Pour les besoins de l'activité du syndicat, les collaborateurs sont amenés à faire des déplacements nécessitant l'achat de titres de transports, des réservations hôtelières ou des locations de véhicules.

Afin de faciliter la gestion de ces besoins, le Pays de Gâtine a sollicité les services de l'Agence Richou à qui elle confie la commande des services précités. Une première convention avait été signée fin 2013.

Le mode de rémunération de l'agence repose sur la facturation de frais pour chacune des prestations fournies, définis comme suit :

AERIEN (par billet)

France métropolitaine	Europe Proche Orient Afrique du Nord (Maghreb)	France DOM TOM Reste du monde
Court courrier	Moyen courrier	Long courrier
29,00 € HT	45,50 € HT	81 € HT < 1500 96 € HT > 1500

SNCF

France Aller simple	4,50 € HT
France Aller Retour	9,00 € HT
Etranger Aller simple	10,00 € HT
Etranger Aller Retour	20,00 € HT

Carte d'abonnement	30 € HT
Frais de modification sur le transport aérien	20 € HT
Frais de modification sur le transport SNCF	10 € HT
Frais de modification complexe	40 € HT
Frais de réservation ou modification voiture, hôtel	10 € HT
Frais d'annulation	10 € HT

Le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention de billetterie d'affaires avec l'Agence Richou pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 selon les tarifs mentionnés ci-dessus.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD